



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020

Partie 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

117-2020/ INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (49) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE-DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET, Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE, Jérôme GARCIA ;Marielle GARONZI ;Bertrand GÉLI ;Jean-Luc GOUXETTE ;Laurent HOURQUET ;Marie-Lise HOUSEAU ;Michel HUGONNET ;Alain ITIER ;Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain, MALIGNON; Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise Housseau ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (5) Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL, Patricia; DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 50

Votants : 53

117-2020/ INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Vu l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales applicables à la démission de conseillers municipaux, également applicables à la démission des conseillers communautaires,

Vu l'article L273-10 du Code Electoral,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a profondément révisé le régime d'élection des conseillers communautaires et, par conséquent, le régime applicable à leur remplacement.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Vu la démission de Madame Gaëlle REVOLIER du poste de conseillère communautaire signifié par lettre en date du 2 octobre 2020,

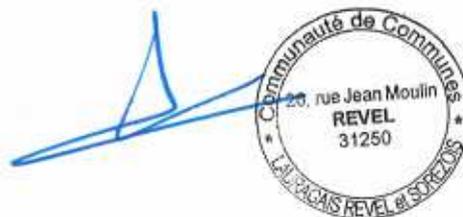
Vu la délibération de la commune de SOREZE en date du 26 octobre 2020 désignant Madame Angélique CABESTANY conseillère communautaire en remplacement de Madame Gaëlle REVOLIER,

Le Président déclare Madame Angélique CABESTANY installée dans les fonctions de conseillère communautaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

118-2020 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (49) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE-DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET, Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE, Jérôme GARCIA ;Marielle GARONZI ;Bertrand GÉLI ;Jean-Luc GOUXETTE ;Laurent HOURQUET ;Marie-Lise HOUSEAU ;Michel HUGONNET ;Alain ITIER ;Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain, MALIGNON; Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (5) Laurent CALS ; Jean-Louis CLAUZEL, Patricia; DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 50

Votants :53

118-2020 / DÉCISIONS DU PRESIDENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur : Alain BOURREL

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T, les décisions du Président prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire,

DP 100-2020 : Zone économique de la Pomme - Signature de l'offre proposée par l'entreprise MIDI TP Travaux Publics pour un montant de 669,53 € HT soit 803,44 € TTC correspondant à la dépose d'un candélabre. Travaux de mise en sécurité mat éclairage public.

DP 101-2020 : Saint-Ferréol - Base de loisirs – Signature de l'avenant n°1 au marché, reportant la période d'affermissement de la tranche n°1 relative à la démolition des sanitaires (bâtiment 5), du parking de l'avenue de la Plage et de la clôture de la base de loisirs au plus tard pour le mois de septembre 2021.

DP 102-2020 : Crèche -Multi-accueil à Saint Félix Lauragais – Signature du devis proposé par le bureau d'étude Solingéo, pour un montant total de 900 € HT soit 1 080 € TTC correspondant à la réalisation de sondages destructifs, d'essais pénétrométriques et à la rédaction d'un rapport.

DP 103-2020 : Remboursement des masques achetés pour le compte des communes de l'intercommunalité - Signature de l'avenant N°1 à la convention initiale pour le remboursement des masques achetés pour le compte des communes de l'intercommunalité. Cet avenant prenant en compte la participation de l'Etat à l'achat de masques.

DP 104-2020 : Rédaction Rapport d'Activités 2019 – complément - Signature du devis proposé par la société Microsophia, pour un montant de 1 230 € HT, comprenant la réécriture d'un feuillet et la rédaction de 20 feuillets en supplément.

DP 105-2020 : Versement de l'aide financière de l'Etat pour la gestion d'aires accueil des gens du voyage – Année 2020 – Signature du projet de convention au titre de l'année 2020 entre l'Etat et la Communauté de Communes permettant le versement de l'aide financière dénommée « aide logement temporaire 2 » ALT2.

DP 106-2020 : Crèche-Multi accueil à Revel – Signature du devis proposé par l'entreprise Imbert, pour un montant total de 705,29 € HT soit 846,35 € TTC correspondant à la préparation et à la pose d'un poteau bois destiné au confortement de la charpente.

DP 107-2020 : Prestation de Service aux Relais d'Assistants Maternelles pour le département de la Haute-Garonne- Année 2019 – Signature du projet d'avenant N°1-2020 à la convention au titre de l'année 2019 pour le département de la Haute-Garonne, le pourcentage moyen départemental d'enfants entre 0 et 5 ans relevant du régime agricole est de 1,2 %.

DP 108-2020 : Informatique - Signature du devis proposé par XEFI, pour un montant total de 1 649.86€ HT soit 1 979.83€ TTC correspondant à l'acquisition de deux ordinateurs portables nomades, installation et paramétrage inclus.

DP 109-2020 : Bâtiments Intercommunaux – Signature du marché pour un montant annuel de 650,00 € HT correspondant à la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021 pour les vérifications périodiques des installations électriques.

DP 110-2020 : Crèche -Multi-accueil à Revel – Signature du devis proposé par l'entreprise SARL MONTAGNÉ PLAQUISTE, pour un montant total de 1 873,61 € HT soit 2 248,33 € TTC correspondant à la reprise d'une cloison en placoplâtre, au traitement de fissures et à la mise en peinture (mur et plafond).

DP 111-2020 : Assistance juridique et expertise – Signature de la convention d'honoraires avec le Cabinet LAPUELLE pour des missions de conseil et de contentieux selon des honoraires appelés sur la base d'un taux horaire de 160 € HT soit 192 € TTC ainsi que les déplacements, frais et débours selon le tableau de répartition précisé dans la convention.

DP 112-2020 : Site de la Montagne Noire – Signature du contrat de prestation ponctuelle proposé par APAVE concernant 2 missions : Mission N°1 diagnostic solidité ouvrages de Bâtiment pour un montant de 3 300,00 € HT soit 3 960,00 € TTC, Mission N° 2 diagnostic sécurité des personnes pour un montant de 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC. Les conditions de facturation seront établies selon l'échéancier suivant : début de mission 30%, visites sur site 30%, fin de mission 40%.

DP 113-2020 : Multi accueil Revel – Signature du devis proposé par l'entreprise Tonton Boissons Services, pour un montant total de 416,67€ HT soit 500,00 € TTC correspondant à la location d'un barnum pliant pour une durée de 5 mois à compter de la livraison et du montage du matériel.

DP 114-2020 : Bâtiments Intercommunaux – Signature du devis proposé par l'entreprise JAE électricité, pour un montant total de 1 805,24 € HT soit 2 166,29 € TTC correspondant aux travaux de mise en conformité des installations électriques.

Après avoir pris connaissance des informations présentées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du président

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

119-2020/ ORGANISMES EXTÉRIEURS : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (RÉSEAU 31)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

119-2020/ ORGANISMES EXTÉRIEURS : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS (RÉSEAU 31)

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu la délibération 75-2020 du 28 juillet 2020 concernant l'élection des délégués au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute- Garonne - Réseau 31,
- Vu l'article L5721-1 et suivants et L 5722-1 et suivants du code Général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte (SMO) réseau 31 actualisé en date du 19 décembre 2019 arrêté préfectoral 31 décembre 2019

Lors du conseil communautaire du 28 Juillet 2020, il avait été procédé à l'élection de 5 conseillers communautaires pour représenter notre communauté de communes : Madame Véronique OURLIAC, Madame Alexia BOUSQUET, Monsieur Vincent JONQUIERES, Monsieur Christian AUSSENAC et Monsieur Christian LAGENTE. Par courrier en date du 9 octobre 2020, Monsieur le Préfet de Région attire notre attention sur l'article 1.10 des statuts du syndicat mixte sus visé qui précise « les membres du syndicat mixte élisent au sein de leur assemblée délibérante respectives des représentants ayant reçu pouvoir à cet effet, pour siéger à la commission à laquelle ils sont rattachés. Chaque représentant ne peut être désigné qu'au titre d'une seule personne publique membre. Chaque représentant ne peut être désigné que sur une seule commission territoriale (...) »

Monsieur Christian LAGENTE ayant été élu pour représenter notre EPCI au sein de cette commission territoriale alors qu'il avait été auparavant désigné pour représenter la commune de Saint-Julia au sein de cette même commission, il convient donc de procéder à une nouvelle désignation au sein de la commission territoriale du syndicat mixte Réseau 31.

Il convient de procéder à l'élection d'un représentant pour la Commission Territoriale « 9 Sud Lauragais » pour la compétence transférée : Assainissement non collectif

Deux assesseurs sont désignés : Caroline COMBES et Vincent JONQUIERES

Bertrand GÉLI fait acte de candidature auprès de ce syndicat. Après avoir procédé à l'élection

Bertrand GÉLI obtient 54 voix.

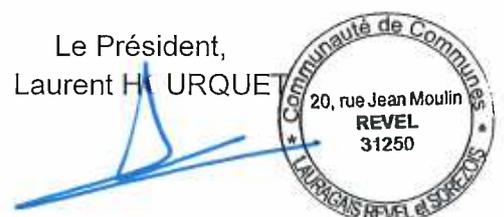
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCLARE élu Bertrand GÉLI pour représenter la communauté de communes au sein de la commission territoriale du syndicat mixte Réseau 31

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

120-2020/ DEBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

120-2020/ DEBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

Rapporteur : Judith ARDON

- Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est rappelé que la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 permet aux communautés de communes de décider, par délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Il appartient à l'assemblée délibérante d'organiser un débat et prendre une délibération sur l'opportunité ou non d'élaborer un pacte de gouvernance. Si la décision est prise de mettre en œuvre un tel dispositif, l'intercommunalité dispose de neuf mois suivant l'élection des conseils municipaux pour approuver ce pacte. L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres. Dans les faits, cela amène les intercommunalités à élaborer, en lien avec les communes, le pacte de gouvernance avant le mois de mars 2021.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il peut notamment prévoir des modalités nouvelles de consultation des communes membres, les modalités d'organisation de conférences territoriales, la délégation de la gestion de certains équipements communautaire par les communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance

PRÉCISE que cette mission sera confiée au groupe de travail « Pacte de gouvernance » qui proposera le projet pour approbation lors d'un prochain conseil communautaire, le pacte sera ensuite transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel ♦ 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

121-2020 / REGLEMENT INTERIEUR (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) ; Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

121-2020 / REGLEMENT INTERIEUR (annexe)

Rapporteur : JUDITH ARDON

Vu l'article L. 2121-8 du CGCT, applicable sur renvoi de l'article L. 5211-1 du même code

Le règlement intérieur est l'acte par lequel le conseil fixe les règles de son organisation interne et de son fonctionnement. Il est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de six mois suivant son installation. Les règles déterminées dans le règlement intérieur viennent en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables. Le but est de disposer, dans un document unique, de l'ensemble des règles imposées par la loi ou fixées volontairement.

Après avoir pris connaissance du document annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement intérieur tel que présenté

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

122A-2020 / DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

122A-2020 / DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la délibération 24-2020 du 05 mars 2020 du vote du budget principal 2020,
- Vu la délibération 90C du 28 juillet 2020 : budget principal DECISION MODIFICATIVE n°1,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 012/ ARTICLE 6217 personnel affecté par la commune membre du GFP	CHAPITRE 013/ ARTICLE 6419 Remboursement sur rémunération du personnel
30 000	12 000
CHAPITRE 67/ ARTICLE 673 titres annulés	CHAPITRE 70/ ARTICLE 70848 mise à disposition de personnel
4 000	-29000
CHAPITRE 011/ ARTICLE 6188 autres frais divers	CHAPITRE 70/ARTICLE 70875 par les communes membres du GFP
37 000	29000
CHAPITRE 65/ ARTICLE 6533 cotisation retraites élus	CHAPITRE 74/ ARTICLE 748373 dotation de soutien à l'investissement local
3000	30 000
CHAPITRE 66/661122 ICNE montant ICNE EXERCICE N-1	CHAPITRE 77/ARTICLE 7788 produits exceptionnels
3000	35 000
	CHAPITRE 77/ ARTICLE 7713 libéralités reçues
	100
	CHAPITRE 77/ ARTICLE 7718 autres produits exceptionnels sur opération de gestion
	100
	CHAPITRE 77/ ARTICLE 7711 dédits et pénalités perçues
	-200
77 000	77 000

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 041/ARTICLE 13141	117 238,97	CHAPITRE 041/ARTICLE 13241	117 238,97
		CHAPITRE 041 / ART 13141	- 71 000,00
		CHAPITRE 041 / ART 13241	71 000,00
		CHAPITRE 23/ ART 2317 IMMO RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO	1 000,00
		CHAPITRE 13/ ART 1328 AUTRES	- 1 000,00
	117 238,97		117 238,97

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision Modificative n°2 sur le budget principal telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

122 B-2020 / DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE ZAE DE LA PRADE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) ; Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

122 B-2020 / BUDGET ANNEXE- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PRADE

Rapporteur : Alain BOURREL

Vu la délibération du 05 mars 2020 : vote du budget annexe de la ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PRADE ,

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
CHAPITRE 27/ ARTICLE 276351 GFP DE RATTACHEMENT	-6 000
CHAPITRE 16/ARTICLE 168751 GFP DE RATTACHEMENT	6 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

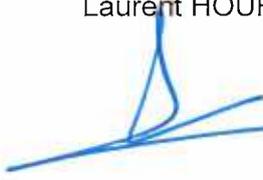
APPROUVE la décision Modificative n°1 sur le budget annexe ZAE DE LA PRADE telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

122 C-2020/BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ZONE DE LA CONDAMINE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

122 C-2020/BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CONDAMINE

Rapporteur : Alain BOURREL

Vu la délibération du 5 mars 2020 vote du budget annexe de la Zone d'activité Economique de la Condamine

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 011 ARTICLE 605 achat de matériel, équipements , travaux	579,00	CHAPITRE 77 /ARTICLE 7718 autres produits exceptionnels sur opérations De gestion	579,00
TOTAL	579,00		579,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision Modificative n°1 sur le budget annexe de la Zone d'Activité Economique de la Condamine telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

122 D-2020/BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ZONE INDUSTRIELLE LA POMME

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) ; Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

122 D-2020/BUDGET ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ZONE INDUSTRIELLE LA POMME

Vu la délibération du 05 mars 2020 vote du budget annexe de la Zone Industrielle de la pomme

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - ZONE INDUSTRIELLE LA POMME

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chapite 011/ article 605 achats de matériels, équipements et travaux	80	chpitre 77/ article 7718 autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	80
chapitre 011/article 611 contrats prestation de services	7 972	chapitre 75/ article 7588 autres produits divers de gestion	7 972
TOTAL	8 052		8 052

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
chapitre 27/ article 2761 créances pour avances en garantie d'emprunt	-100 000
chapitre 16/ article 168751 GFP de rattachement	100 000

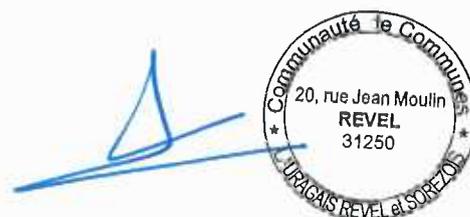
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision Modificative n°1 sur le budget annexe de la Zone Industrielle de la pomme telle que présentée.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

123-2020/ ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BUDGETS 2021

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

123-2020/ ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BUDGETS 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

Dans l'attente du vote du budget, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la collectivité, le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1612-1 et l'article L 263-8 du code des juridictions financières prévoient que l'assemblée peut autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent ;

L'article L.1612-1 du CGCT indique que l'autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé aux conseillers communautaires

d'autoriser le Président d'engager sur l'exercice 2021 les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL				
	Crédits ouverts BP+DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	Dépenses pouvant être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 20	264 117	264 117	66 029	immobilisations incorporelles
Chapitre 204	64 198	64 198	16 059	Subv équipemt versées
Chapitre 21	141 000	141 000	35 250	immobilisations corporelles
chapitre 23	3 656 253	3 656 253	914 063	immobilisations en cours

**BUDGET AERODROME SITE --
MONTAGNE NOIRE**

	CREDITS OUVERTS BP et DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	Dépenses pouvant être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 21	75 113.28	75 113.28	18 778	voirie- bâtiments aménagement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à engager , pour le budget principal et le budget annexe aérodrome - site montagne noire, sur l'exercice 2021 les montants énoncés au titre de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette décision.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

124 A-2020/MULTI ACCUEIL REVEL DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE 2021 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

124 A-2020/MULTI ACCUEIL REVEL DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE 2021 (annexe)

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

- Vu la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation, de climatisation et d'isolation thermique ;
- Vu le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Vu la Décision du Président 2020-38 du 30 avril 2020 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la toiture, isolation des combles, climatisation de 2 salles d'éveil, mise en place d'un système de ventilation des dortoirs ;
- Vu l'étude d'avant-projet, réalisé par la maîtrise d'œuvre composée du cabinet d'architecture Sol'ID sarl et le bureau d'étude fluides thermiques Néolia Ingénierie, portant sur la rénovation énergétique de la crèche de Revel et la réfection des revêtements de sol et des peintures de certaines salles ;
- Vu les nouvelles études concernant l'intégration de panneaux photovoltaïques, l'isolation des murs et la reprise des sols d'une salle d'activité, l'estimatif prévisionnel de l'opération s'élève désormais à environ 200 000 euros HT ;
- Vu la délibération n° 113-2020 du 29 septembre 2020 approuvant le projet de rénovation énergétique ;
- Vu la lettre du Préfet de Région Occitanie en date du 19 octobre 2020 portant circulaire d'appel à projet pour la programmation des subventions de l'ETAT : DETR-DSIL-DSID-FNADT pour l'exercice 2021 ;

Après avoir pris connaissance du projet présenté

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

SOLLICITE l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour financer ce projet à réaliser en 2021.

AUTORISE le Président à signer le plan de financement ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

124 B-2020/AMÉNAGEMENT RUE GAY LUSSAC- DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE 2021 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

124 B-2020/AMÉNAGEMENT RUE GAY LUSSAC- DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE 2021 (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la lettre du Préfet de Région Occitanie en date du 19 octobre 2020 portant circulaire d'appel à projet pour la programmation des subventions de l'ETAT : DETR-DSIL-DSID-FNADT pour l'exercice 2021 ;

- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de la rue Gay de Lussac située dans la zone d'activité de la Pomme en vue d'améliorer la voirie et l'écoulement des eaux pluviales ;

- Vu l'étude d'avant-projet, réalisée par les services de la communauté de communes ;

- Vu l'estimatif prévisionnel des travaux qui s'élèvent à environ 238 000 € HT ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

SOLLICITE l'Etat afin d'obtenir une aide financière pour financer ce projet à réaliser courant 2021.

AUTORISE le Président à signer le plan de financement ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

125 A-2020/ MULTI-ACCUEIL AVENANTS N°2 PROROGATIONS ET ACTUALISATIONS DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES POUR 12 MOIS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie -Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

**125 A-2020/ MULTI-ACCUEIL AVENANTS N°2 PROROGATIONS ET ACTUALISATIONS
DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES POUR 12 MOIS DU 1^{ER} JANVIER AU 31
DECEMBRE 2021 (annexe)**

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

Vu la délibération n°86-2016 en date du 2 décembre 2016 portant sur le conventionnement avec les 4 associations gestionnaires des multi-accueils intercommunaux situés à Blan, Sorèze, Revel et Saint Félix Lauragais,

Vu la délibération 151- 2019 du 12 décembre 2019 portant avenant N°1 aux conventions pluri-annuelles d'objectifs avec les 4 associations en gestion des 4 crèches multi accueil

Vu les conventions initiales et avenants N°1 signés

Considérant la nécessité d'étudier les financements 2021 de la CAF en partenariat avec les président(e)s des 4 crèches multi-accueils, il est proposé de reconduire la participation financière de la communauté de communes à l'identique pour 12 mois et de proroger d'une année, par avenant (avenant N°2) les conventions d'objectifs et de moyens.
Il est précisé qu'à l'issue de cette étude la participation financière sera bien évident réajustée si nécessaire.

Ces avenants N°2 précisent que les conventions initiales sont :

- prorogées d'une année (exercice 2021) selon les termes de la convention initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2021,
- Modifient et complètent les articles 8 et 16

Après avoir pris connaissance des projets d'avenants tels que présentés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les avenants N°2 portant renouvellement et actualisation des conventions au titre de 2021

AUTORISE le Président à signer les avenants et tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

125B-2020/ MULTI-ACCUEIL PARTICIPATION 2021

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie -Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants :54

125B-2020/ MULTI-ACCUEIL PARTICIPATION 2021

Rapporteur : Marie-Hélène VAUTHIER

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 152 A-2019 du 12 décembre 2019,

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations avant le vote du budget 2021 compte tenu de l'intérêt des activités exercées.

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2021, et le budget 2021 à voter en mars 2021, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2021 - de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes

Suite aux conventions d'objectifs pluriannuelles, avenants N°1 et au besoin de financement évalué par structure,

Suite à la proposition d'avenants N°2 portant prorogation au titre de l'année 2021,

Il est proposé de verser un premier acompte au cours du mois de janvier 2021 (correspondant à 50 %) :

Association « Les Doudous Blan » à Blan	35 000 €
Association « Les Lutins Soréziens » à Sorèze	37 500 €
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	30 000 €
Association « Les P'tits Clous » à Revel	70 000 €
Total engagement avant vote budget 2021	172 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement d'un 1^{er} acompte sur subvention 2021 comme indiqué, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2021.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire

PRÉCISE que les demandes de subvention seront examinées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2021,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

126A-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - AVENANT PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie -Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) ; Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

126A-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - AVENANT PORTANT PROROGATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE (annexe)

Rapporteur : Martine MARÉCHAL

- Vu la délibération du 14 janvier 2010 du conseil communautaire portant création d'un Office de Tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC,
- Vu la délibération n°16 du 8 novembre 2016 du comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020,
- Vu la délibération n°106 du 2 décembre 2016 du conseil communautaire portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2017-2020,
- Vu la convention d'objectif pluriannuelle signée le 13 décembre 2016,

Considérant la nécessité d'organiser au cours de l'année 2021, la réflexion autour d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, il est proposé de la proroger pour 12 mois - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - par voie d'avenant la convention actuelle. Il est également précisé que l'office de tourisme intercommunal proposera et mettra en œuvre au cours de l'année à venir des indicateurs chiffrés.

L'avenant propose des compléments sur les missions confiées à l'OTI. L'article sur les assurances est également précisé.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant tel que présenté

Martine MARECHAL ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ de 53 VOIX

D'APPROUVER le projet d'avenant tel que présenté

D'AUTORISER le Président à le signer ainsi que tout document afférant

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

126B-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION AU TITRE DE 2021

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4) ; Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

126B-2020/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION AU TITRE DE 2021

Rapporteur : Martine MARÉCHAL

- Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 13/12/2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2017-2020, (fin le 31 décembre 2020),
- Vu le projet d'avenant présenté en conseil communautaire prorogeant la convention initiale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2021, et le budget 2021 à voter en mars/avril 2021, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de l'Office de Tourisme Intercommunal avant le vote du budget 2021 compte tenu de l'intérêt des activités exercées.

Il est proposé aux conseillers communautaires, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2021 - de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes.

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget. Pour l'exercice 2021, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal s'élève à 259 000 euros (soit + 12 500 euros par rapport à 2020 afin de participer au recrutement d'un webmaster pour développer la stratégie digitale notamment).

Il est proposé de verser en janvier 2021, un 1^{er} acompte sur subvention égal à 25 % du montant sollicité soit 64 750 €.

Il est précisé que le montant de subvention 2021 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Martine MARECHAL ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ de 53 voix

APPROUVE l'engagement et le versement en janvier 2021, au titre de l'exercice 2021, du premier acompte de subvention pour un montant de 64 750 €.

AUTORISE le versement de ce 1^{er} acompte,

PRÉCISE que la demande de subvention sera examinée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2021,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois

20, rue Jean Moulin 31250 Revel • 05.62.71.23.33 ♦ accueil@revel-lauragais.com ♦ www.revel-lauragais.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

127A-2020/ COMITÉ BASSIN EMPLOI –RENOUVELLEMENT de LA CONVENTION MSAP POUR L'ANNEE 2021 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

127A-2020/ COMITÉ BASSIN EMPLOI – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MSAP POUR L'ANNEE 2021 (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et créant la compétence en matière de Maison de services au public,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 61C du 23 juin 2016 approuvant le principe de création d'une Maison de services au public (MSAP),
- Vu la convention cadre MSAP entre la communauté de communes, l'Etat, Carsat et pôle Emploi,

Les Maisons de Services Au Public (MSAP) sont des espaces mutualisés de services au public, elles ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. La Maison de Services Au Public a principalement pour mission :

- L'Accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) et Pôle Emploi se sont engagées en tant qu'opérateurs partenaires. Une convention cadre signée par les partenaires CARSAT et Pôle Emploi, l'Etat et la communauté de communes précise les objectifs et les missions des MSAP.

Les missions de la MSAP sont déployées sur le siège de la MSAP situé 12 av de Castelnaudary à Revel ainsi que sur les 3 antennes situées dans les communes de Sorèze, Saint- Félix Lauragais et Blan.

Les prestations MSAP - telles que précisées dans la convention cadre et l'avenant validé par le conseil communautaire - pour le siège de la MSAP située à Revel, ont été confiées par délibération du 11 décembre 2018 à l'association Comité Bassin Emploi. En effet, l'objet de cette association est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités du territoire et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi. Cette association possède le savoir-faire et l'expérience en termes d'insertion, d'économie, de formation et d'emploi nécessaire pour effectuer cette prestation MSAP.

Le coût des prestations qui seront effectuées dans les locaux situés 12 avenue de Castelnaudary – Revel - est estimé à environ 30 000 € (charges, locaux, charges de personnel, matériel et achats divers.)

Il est rappelé que la convention concernant cette prestation arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Il est proposé de renouveler au titre de l'année 2021 la convention avec l'association CBE afin de rémunérer cette prestation spécifique « MSAP »

Après avoir pris connaissance du projet de convention au titre de l'année 2021.

Pascale CONTE DUMAS ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ des 53 voix

APPROUVE le projet de renouvellement de la convention entre la communauté de communes et l'association CBE afin de lui confier la prestation MSAP,

SOLLICITE la participation de l'ETAT pour financer ce dispositif MSAP

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021,

AUTORISE le Président à signer cet avenant et tout.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

127B-2020/ COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION AU TITRE DE 2021

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (50) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie –Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FÉVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GÉLI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCENA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT, Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15)

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration Christelle FEBVRE; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (4); Jean-Louis CLAUZEL; Patricia DUSSENTY; Martine FREEMAN; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 51

Votants : 54

127B-2020/ COMITÉ BASSIN EMPLOI – PARTICIPATION AU TITRE DE 2021

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la délibération 152C-2019 du 12 décembre 2019 concernant la participation 2020 au Comité Bassin Emploi,

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2021, et le budget 2021 à voter en mars/avril 2021, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations avant le vote du budget 2021 compte tenu de l'intérêt des activités exercées. Dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2021, il est proposé de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes.

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Il est rappelé que la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2020, pour l'Association Comité Bassin Emploi, s'est élevée à 103 000 euros dont 30 000 euros dans le cadre du conventionnement dispositif MSAP. L'objet de l'association Comité Bassin Emploi est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités économiques du territoire et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi.

Afin de permettre à cette association de mettre en œuvre les objectifs définis, et d'engager dès janvier 2021, les demandes de cofinancements avec les différents partenaires, Il est proposé de verser, au cours du 1^{er} semestre 2021, un premier acompte égal à 50% soit 51 500 € du montant accordé en 2020. Il est précisé que le montant de subvention 2021 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Pascale CONTE DUMAS ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ des 53 voix

APPROUVE l'engagement et le versement, au titre de l'exercice 2021, du premier acompte de subvention pour un montant de 51 500 €

AUTORISE le versement de ce 1^{er} acompte,

PRECISE que la demande de subvention sera examinée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2021,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

128-2020/ DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE : PARTICIPATION

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSÉNAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

128-2020/ DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE : PARTICIPATION

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation de la République,
- Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2122-8,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu les statuts de la SAEML Forum d'Entreprises située 2 rue Clémence Isaure 31250 Revel,
- Vu la délibération 100-2019 du 19 septembre 2019 approuvant le dispositif et la participation annuelle de la communauté de communes

Le Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 a lancé le dispositif « Territoires d'Industrie ».

Cette initiative « Territoires d'Industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut »

Le contrat de Territoire d'Industrie s'articule autour des axes suivants : recruter, innover, attirer des projets et simplifier les démarches des entreprises

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Un comité de projet local chargé de la définition des orientations stratégiques pour le Territoire d'Industrie, du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet de territoire ;
- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé de représenter le territoire et d'animer le projet de territoire ;
- Un chef de projet chargé de coordonner et de mobiliser les partenaires concernés pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Une équipe projet [qui peut être composée d'un référent par intercommunalité et le cas échéant des autres partenaires] chargée de la conduite du projet en continu et en animation de proximité.

Le Comité de Pilotage est composé des Présidents de 6 intercomm

- Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet ;
- Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois ;
- Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ;
- Communauté de Communes Sor et Agout ;
- Communauté de Communes Terres de Lauragais ;
- Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère.

En 2019 et au cours de 2020, les modalités de partenariats pour engager le dispositif ont été étudiées. En ce qui concerne les besoins de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, la mise en œuvre technique du dispositif territoire d'industrie est confiée à la SAEML Forum d'Entreprises, dont le siège social est situé 2 rue Clémence Isaure 31250 Revel.

L'objectif de cette mission est d'assurer l'animation et la coordination globale du dispositif « Territoire d'Industrie », de sa mise en œuvre au suivi du programme d'action, à savoir :

- L'animation et la coordination de l'action avec l'appui des agents des six intercommunalités,
- La coordination et le conseil en ingénierie avec les différentes parties prenantes aux actions : Région, Etat, Direccte, Ad'OCC CCI, Pôle emploi...
- L'information et l'interface avec le chef de file du dispositif qu'est la Région,
- La préparation et l'animation des réunions et commissions du comité de pilotage et des comités techniques,
- La préparation et animation de réunions / commissions diverses,
- Le suivi de la gestion courante et administrative,
- Le suivi financier,

La participation de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois au dispositif « Territoire d'Industrie » au titre d'une année calendaire est estimée à 8 500 Euros hors taxes.

L'engagement des collectivités dans ce dispositif a été formalisé dans un protocole d'accord et un modèle de contrat « Territoire d'Industrie »

Alain BOURREL ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ de 54 voix

APPROUVE la poursuite de l'engagement et la participation de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois au programme « Territoire d'Industrie »,

APPROUVE la participation financière de la communauté de communes afin d'assurer l'animation, la gestion fonctionnelle et technique du dispositif, pour les besoins de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois,

APPROUVE l'engagement financier pour un montant de 8 500 Euros hors taxes au titre d'une année calendaire et d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget principal 2021.

APPROUVE les renouvellements des protocoles et contrats

AUTORISE le Président à les signer ainsi que tout acte, toute convention et tout document à intervenir entre les différents partenaires ainsi que tout avenant ;

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

129-2020/ SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPEMENT : PARTICIPATION 2020 (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

129-2020/ SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPEMENT : PARTICIPATION 2020 (annexe)

Rapporteur : Laurent HOURQUET

- Vu la délibération 122-2017 du 13 septembre 2017 portant adhésion de la Communauté de communes à la SPL Haute- Garonne Développement,
- Vu la délibération 103-2020 du 29 septembre 2020 concernant la participation de la communauté de communes à la SPL Haute Garonne Développement au titre de 2019

Il est rappelé que le capital de la SPL est de 239 000 €, le Conseil départemental de la Haute-Garonne actionnaire majoritaire de la SPL participe au capital social à hauteur de 200 000 €. Les 13 autres actionnaires seront les communautés de communes, maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement qui ont concédé à la SPL des missions relevant de son objet social.

La Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois a acquis à l'origine 30 actions de 100 € (soit 3 000 €) afin de participer au capital de SPL HAUTE GARONNE DEVELOPPEMENT.

La SPL Haute-Garonne Développement a pour objet d'assurer - sur le territoire de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires et dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, en milieu rural, au titre de la solidarité territoriale - la mise en œuvre des actions relevant des compétences suivantes :

- Au titre des compétences touristiques, culturelles et sportives partagées au sens de la loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015
- Au titre des compétences en matière d'action sociale, numérique, voirie et de logement.
- Au titre de la compétence d'assistance technique du département de l'article L3232-11 du code général des collectivités locales afin de contribuer à l'aménagement du territoire.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration de la SPL, il est proposé à l'assemblée une convention de missions.

Le projet de convention proposé par la SPL Haute-Garonne Développement définit les missions que la communauté de communes pourrait confier à la SPL notamment : le développement des tiers lieux, développement de l'attractivité du territoire par la réalisation de plaquette de communication, la représentation de notre territoire lors de salons. La durée de la convention serait de 1 an avec possibilité de prorogation par avenant.

La convention 2020 prévoit, pour la réalisation de ces prestations, la participation annuelle de 3 000 € HT à la SPL Haute Garonne Développement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention telle que proposée,

APPROUVE la participation au titre de 2020 de 3 000 € HT,

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

130-2020/ RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

130-2020/ RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la délibération n°94-2013 du 12 décembre 2013 approuvant la souscription du contrat groupe assurance statutaire pour la période 2014-2017 prorogé pour l'année 2018 et validant le choix 1 « Décès Accident et maladie imputable au service – Accident et maladie non imputable au service – Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt »,
- Vu la délibération n°170-2017 du 12 décembre 2017 approuvant la participation à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place d'un contrat groupe assurance statutaire pour la période 2019-2022,
- Vu la délibération n°168-2018 du 11 décembre 2018 approuvant l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG31 pour la période 2019-2023,

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne ;
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat groupe et de conseil.

Considérant que le contrat prévoit une clause de revoyure des taux au 1^{er} janvier 2021,

Considérant que les conditions de couverture et les conditions financières actualisées au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires, agents non titulaires de droit public ou de droit privé) :

- *Garanties* : Congé de maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire / Congé de grave maladie / Congé de maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant / Congé pour accident ou maladie imputables au service
- *Taux de cotisation* : **1.19%**
- *Résiliation* : Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1^{er} janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

Pour la couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires), cinq choix de couverture et de taux sont proposés aux structures publiques territoriales employeurs comptant un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL.

- *Garanties et taux :*

Choix	Garanties	Taux
Choix 1	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.	7,17%
Choix 2	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.	6,38%
Choix 3	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,71%
Choix 4	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service <i>sauf maladie ordinaire, maternité/adoption et paternité/accueil de l'enfant.</i>	3,94%
Choix 5	Décès - Accident et maladie imputables au service	1,98%

- *Résiliation* : Chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1er janvier de chaque année en respectant un préavis de 4 mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG31 aux conditions présentées

AUTORISE le Président à souscrire aux couvertures afférente aux agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL aux conditions choix n° 1

AUTORISE le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à ce dossier

DIT que ces montants seront inscrits au Budget , section de fonctionnement

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

131-2020/ ACTUALISATION QUOTITE D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE REVEL

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

131-2020/ ACTUALISATION QUOTITE D'UNE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE REVEL

Rapporteur Alain BOURREL

- Vu la délibération 145-2018 du 19 octobre 2018 de la communauté de communes portant mise à disposition d'un agent ville de Revel,
- Vu la convention de mise à disposition signée le 31 décembre 2018 qui avait pour objectif de simplifier la gestion des flux financiers dans le cadre des différents dispositifs mis en place ou en cours d'élaboration : service commun Ressources Humaines, service commun Marchés Publics.

Considérant qu'il apparaît nécessaire de réévaluer la quotité de mise à disposition de Monsieur PINARD au regard de la charge effective de ses missions pour le compte de la communauté de communes depuis le 1^{er} Aout 2020.

Vu l'accord de l'agent mis à disposition,

Il est convenu d'un commun accord entre les 2 collectivités de réduire la quotité de la mise à disposition à 20%.

Conformément à l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984, le conseil communautaire est informé que la mise à disposition de monsieur Benoît PINARD, directeur du pôle ressources, par la ville de Revel auprès de la communauté de communes sera de 20% de son temps de travail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'actualisation de la convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Revel pour une quotité correspondant à 20% de son temps de travail

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

132-2020/ RESSOURCES HUMAINES / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

132-2020/ RESSOURCES HUMAINES / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10,
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération 92-2020 du 28 Juillet 2020 portant actualisation du tableau des effectifs (titulaires)

- Considérant la nécessité d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe au service développement économique et deux postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au service finances et au service marché publics.
- Considérant la nécessité de procéder à un recrutement sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein du service urbanisme pour pallier la mise en disponibilité d'un agent.
- Considérant la nécessité de procéder à un recrutement sur le grade d'attaché territorial ou sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour assurer la responsabilité du service administration générale de la collectivité.

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel qui pourra être recruté pour une durée de 3 ans au maximum renouvelable une fois.

Considérant qu'il convient dès lors de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs titulaires actualisé au 26 novembre 2020 s'établit comme suit :

		Création ou modification	en poste	Détachement / disponibilité	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services <i>Emploi fonctionnel</i>	A	CC 15/04/2010	1		Détachement emploi fonctionnel 01/01/2017 durée 5 ans
ATTACHE Hors Classe	A	CC 11/12/2017			
ATTACHE	A	CC 05/04/2018	1		Intégration FPT au 01/09/2019
ATTACHE REDACTEUR REDACTEUR PRINC 2CL REDACTEUR PRINC 1CL	A ou B	CC 28/07/2020 CC 26/11/2020	2 1		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 12/07/2018 CC 26/11/2020	2 1		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC 1CL	C	CC 12/07/2018	1		

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 26/11/2020	2	1	la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2CL	C	CC 19/09/2019	1		Avancement de grade au 01/10/2019
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	CC 07/07/2017 CC 28/07/2020	1 1		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
ADJOINT ADMINISTRATIF Temps non-complet (20h par semaine)	C	CC 07/07/2017		1	
FILIERE TECHNIQUE					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	CC 11/07/2007		1	Disponibilité
INGENIEUR	A	CC 13/09/2017	1		
Technicien princ. 1 ^{ère} classe Technicien princ. 2 ^{ème} classe Technicien	B	CC 26/11/2020	1		Possibilité de recourir à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 en cas de recherche infructueuse
Adjoint technique	C	CC 24/02/2019	1		
FILIERE MEDICO SOCIALE					
ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS	A	CC 29/09/2011	1		Reclassement des EJE en catégorie A au 01/01/2019

FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR PRINCIPAL 1CL	B	CC 02/03/2017	1		
ANIMATEUR PRINCIPAL 2CL	B	CC 28/07/2020		1	Avancement de grade - Détachement depuis juillet 2013
ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2CL	C	CC 21/06/2013		1	Disponibilité depuis le 01/02/2020 durée 1 an
				1	Disponibilité depuis le 01/02/2019 durée un an Renouvelée 1 an

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

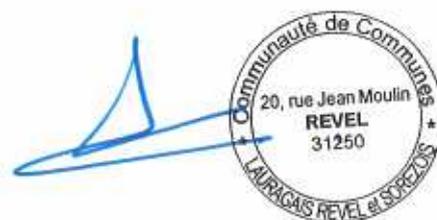
APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs proposée.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

133-2020/ PRIME EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES AGENTS MOBILISÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

133-2020/ PRIME EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES AGENTS MOBILISES PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIÉE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 qui offre aux collectivités la possibilité ns exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence d'instaurer le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétion sanitaires déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que si elle est mise en œuvre, cette prime qui ne peut excéder 1 000 euros est versée en une fois au cours de l'année 2020. Les modalités d'attributions doivent être fixées dans la délibération d'instauration. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Considérant qu'il est proposé de retenir les modalités suivantes :

- La prime sera versée aux agents ayant été mobilisés pendant la période du 17 mars au 7 mai 2020,
- le montant de la prime sera calculé en fonction d'un montant de base proratisé au nombre de jour de mobilisation arrondi à la demi-journée.
- le montant de base est le suivant :
 - 900 € pour les agents ayant été mobilisés en présentiel,
 - 500 € pour les agents ayant été mobilisés en télétravail,
- la prime sera versée aux titulaires et non-titulaires présents dans la collectivité au moment du versement de la prime
- la prime sera proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.
- la prime sera versée en décembre 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ DE 52 VOIX
3 abstentions

APPROUVE l'instauration de la prime exceptionnelle au profit des agents mobilisés pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

APPROUVE les modalités énoncées ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

134-2020/ ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES « PAYFIP » (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants :55

134-2020/ ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES « PAYFIP » (annexe)

Rapporteur Alain BOURREL

La présente convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre les parties pour la mise en place du paiement en ligne des recettes publiques via PAYFIP .Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

La communauté de communes , adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles) s'engage à administrer un portail Internet ;réaliser sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;transmettre à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, indiquer de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, informer sur la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ; à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée auprès du comptable public.

La Communauté de communes adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » (PayFiP Titres et Rôles) s'engage à éditer des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ; à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP et à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFIP une autre adresse.

Après avoir pris connaissance du projet de convention

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques via « PayFip »,

AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOUQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

135-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT : AVENANTS

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

135-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT : AVENANTS

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération 103-2019 en date du jeudi 19 septembre 2019, attribuant le lot 1 Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie du marché public relatif à l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 548 520, 94 € HT soit 658 225,13 € TTC ;
- Vu la délibération 131-2019 en date du mercredi 6 novembre 2019, attribuant le lot 2 Plantations-mobilier du marché public relatif à l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol à la société CLARAC ESPACES VERTS, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 197 027,00 € HT soit 236 433,00 € TTC ;
- Vu le marché public relatif au lot 1 notifié le 23 octobre 2019 ;
- Vu le marché public relatif au lot 2 notifié le 26 novembre 2019 ;
- Vu la délibération 7-2020 en date du vendredi 31 janvier 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie pour l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant de 6 975,51 € HT ;
- Vu la délibération 49-2020 en date du jeudi 5 mars 2020 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie pour l'aménagement paysager des aires de stationnement à Saint-Ferréol avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST, pour un montant de 8 220 € HT ;
- Vu l'avenant n°3 au lot 1 notifié le 30 juillet 2020, transférant l'intégralité du marché à la Société Eiffage Route Grand-Sud, située Zone Industrielle Les Estroublans - 4 rue de Copenhague, 13 741 VITROLLES :

Lors de la phase d'exécution de la tranche ferme des marchés de travaux pour l'aménagement des aires de stationnement de « l'Encastre », la « Digue » et la « Gerbe d'eau », des modifications sont intervenues sur les prestations des lots 1 et 2. Ces modifications font suite, soit aux aléas survenus en cours de réalisation, soit à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Ces modifications ont pour conséquence la suppression de prestations prévues initialement dans le cadre des marchés et l'ajout de nouvelles prestations.

Compte tenu de la nature de ces modifications et de leurs incidences techniques et financières sur les marchés de travaux, des avenants doivent être établis avec les entreprises Eiffage (lot 1) et Clarac (lot 2).

135-2020/ SITE SAINT-FERREOL : AMENAGEMENT PAYSAGE DES BASSAINS DE STATIONNEMENT : AVENANTS

Nature des prestations ayant fait l'objet de modifications :

Aire de stationnement de la « Gerbe d'Eau » :

Lot 1 « Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie » - entreprise Eiffage :

- Conformément aux observations formulées dans le cadre du Permis d'Aménager, le projet a été simplifié pour prendre un aspect « réversible » : modification de revêtements de sols et des bordurages.

Lot 2 « Plantations-mobilier » :

- Suppression de protection d'arbres existant.
- Suppression de plantations d'arbres tiges fléchées et de baliveaux.
- Suppression d'un massif de jeunes plants de Type 3.
- Suppression de l'entretien des plantations sus mentionnées.
- Remplacement par une surface de type terre/pierre engazonné et son entretien.

Aire de stationnement de la Digue :

Lot 1 « Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie » - entreprise Eiffage :

- A la suite de la prise en charge de l'installation de l'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, la fourniture et l'installation de l'éclairage public a été supprimé.
- Prestations complémentaires : modification du nivellement du terrain, déplacement et repose d'enrochements.

Lot 2 « Plantations-mobilier » :

- Fourniture et pose de potelets en bord de voirie.
- Fourniture et pose de potelets amovibles.
- Modification du modèle de support vélo.

Aire de stationnement de « l'Encastre » :

Lot 1 « Voirie et Réseaux Divers -Maçonnerie » - entreprise Eiffage :

- Modification de nivellement de l'aire poubelle et du sanitaire.
- Modification du modèle de fontaine à boire.
- Mises à la côte et ajustements de réseaux : eaux potable, eaux usées, électricité.
- Modification du traitement en structure par une GNT 0/80.
- Travaux supplémentaires ou modificatifs.

Lot 2 « Plantations-mobilier » :

- Fourniture et pose de poteaux en châtaigniers.
- Fourniture et pose d'un système d'arrosage pour le toit végétal du sanitaire.

Les incidences financières des avenants sont les suivantes :

Lot	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	% d'écart des avenants par rapport au montants initiaux	Nouveaux montants des marchés
Lot 1 Voirie et Réseaux Divers - Maçonnerie	548 520,94€ HT	Sans incidence financière	Sans incidence financière	563 716,45 € HT, après avenants 1 et 2 (les avenants 3 et 4 n'ayant pas eu d'incidence financière)
Lot 2 Plantations-mobilier	197 027,50 € HT	-1 115,40€ HT	-0.56 %	195 912,10 € HT

Le montant total de l'opération de travaux s'élève, après avenant 4 au lot 1 et avenant 1 au lot 2, à 759 628,55 €HT, soit 911 554,26 €TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les avenants tels que présentés

AUTORISE le Président à signer l'avenant 4 au lot 1 Voirie et Réseaux Divers – Maçonnerie, sans incidence financière

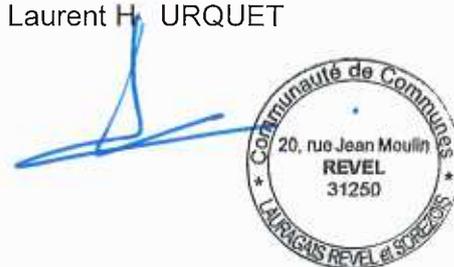
AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 au lot 2 Plantations-mobilier pour un montant de -1 115.40 €HT, soit -1 338.48 €TTC.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget en section d'investissement chapitre 23.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent H. URQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

136-2020/ ACTUALISATION DU FONDS L'OCCAL D'AIDES AUX ENTREPRISES (annexe)

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

136-2020/ ACTUALISATION DU FONDS L'OCCAL D'AIDES AUX ENTREPRISES (annexe)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois du 27 février 2019 dont les actions de développement économique,
- Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 N°CP/2020-MAI/09.12 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat,
- Vu la décision du Président N°65-2020 du 26 Juin 2020 : « Economie —Fonds L'OCCAL », convention de partenariat Région Occitanie pour la mise en œuvre du Fonds régional L'OCCAL,
- Vu la délibération 90C-2020 en date du 28 juillet 2020 approuvant la décision Modificative n°1 sur le budget principal,

Une convention de partenariat a été mise en place entre la Région Occitanie, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois et des partenaires (Départements, Banque des Territoires, EPCI) pour la mise en œuvre du Fonds Régional L'OCCAL dont l'objectif est d'accompagner la relance des entreprises du territoire dans le secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité suite à la première pandémie COVID19 (Mars 2020).

Cette convention, signée le 26 juin 2020, précise la participation de la Communauté de Communes pour un montant de 44 198 euros.

Conformément à l'article 8 de la Convention, le fonds L'OCCAL peut être modifié par la Région, en particulier ses critères, après avis conforme du comité régional de pilotage.

Prorogation de la durée de la convention

Au vu de la situation sanitaire et économique lié au nouveau confinement, la Région et les différents partenaires souhaitent proroger ce dispositif d'accompagnement aux entreprises pour une durée de trois (3) mois à compter du 1^{er} décembre 2020.

Elargissement du Fonds L'OCCAL (volet 1 et volet 2)

Le Fonds L'OCCAL est constitué de 2 volets d'accompagnement

- Le volet 1 : avances remboursables
- Le volet 2 : subventions aux dépenses d'investissement liées aux conditions sanitaires

Ce fonds initialement dédié aux commerçants, artisans et entreprises du tourisme doit permettre à la fois de soutenir la trésorerie des entreprises et d'accompagner leurs investissements. Afin d'accompagner plus largement les différentes filières, un élargissement des bénéficiaires aux acteurs de la culture, de l'évènementiel et du sport ainsi qu'une actualisation des critères d'éligibilité au Fonds L'OCCAL ont été étudiés selon les modalités suivantes :

136-2020/ ACTUALISATION DU FONDS L'OCCAL D'AIDES AUX ENTREPRISES (annexe 9)

- Bénéficiaires : Economie de proximité
 - tourisme, restauration et hôtellerie, commerce de proximité et artisanat, activités culturelles, événementielles et liées à la valorisation du patrimoine, cinémas, activités sportives et de loisirs, discothèques ...
 - quel que soit le statut : micro-entreprises, TPE, PME, associations (au moins un salarié), collectivités & OTSI propriétaires ou gestionnaires d'équipements touristiques et culturels

- L'OCCAL Volet 1 - avance remboursable (besoin de trésorerie)
 - max. 50% du besoin de trésorerie, dans la limite de 25.000 € d'aide
 - Différé de 24 mois, durée d'amortissement de 36 mois

- L'OCCAL Volet 2 - investissements de relance et sanitaires
 - subvention max. 70%, dans la limite de 23.000 € d'aide
 - Investissements matériels et immatériels (y compris matériel d'occasion)
 - 1 an pour réaliser les investissements à compter de l'arrêté attributif

L'OCCAL pour la digitalisation des commerces

Afin de soutenir la continuité et le maintien de l'activité économique des entreprises de l'artisanat et du commerce soumises aux nouvelles mesures de confinement et aux mesures sanitaires, les subventions (volet 2) peuvent désormais financer l'ensemble des investissements immatériels nécessaires à la relance, notamment pour la transformation digitale et l'accès aux technologies numériques.

L'objectif : promouvoir et faciliter l'accès des commerces aux technologies numériques en permettant aux entreprises de se doter d'outils sécurisés pour travailler à distance, d'assurer leur présence et vente en ligne/digitalisée (site web, systèmes de gestion des commandes CRM, système de paiement sécurisé) et de mettre en place de nouveaux canaux de distribution (click and collect, livraison à domicile ...)

Lancement du Volet 3 : L'OCCAL LOYERS

Le dispositif L'OCCAL-Loyers a pour objectif d'apporter une aide aux loyers aux commerces indépendants ayant un local commercial ouvert au public et cinémas indépendants du territoire de la Communauté de Communes, qui subissent une fermeture administrative en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en complément des aides de l'Etat (Chômage partiel, Fonds de Solidarité Nationale...).

- Structures éligibles : Commerces indépendants jusqu'à 10 salariés, y compris les franchisés, ayant un local commercial destiné à l'accueil du public et qui sont concernés par une fermeture administrative

- Nature de l'aide : Subvention forfaitaire du montant du loyer exigible pour le mois de novembre 2020 pour leur local professionnel, plafonnée à 1000 €. Sont exclus les loyers dus à un membre de sa famille, à une SCI dont le demandeur ou un membre de sa famille est actionnaire majoritaire, ou à une collectivité.

Après avoir pris connaissance du projet de convention bilatérale et ses annexes Région Occitanie / Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois pour le dispositif L'OCCAL Loyers,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la prorogation du dispositif Fonds L'OCCAL à compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de trois (3) mois et d'autoriser une tacite reconduction du dispositif tous les 3 mois jusqu'à la fin de son déploiement ;

VALIDE l'élargissement du Fonds L'OCCAL (volet 1 et volet 2) ;

VALIDE le déploiement du volet 3 « L'OCCAL Loyers » ;

AUTORISE le Président à signer la convention bilatérale avec la Région Occitanie pour le dispositif L'OCCAL Loyers et tout document afférant à ces dossiers

PRECISE que les crédits sont prévus aux budgets.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

137-2020/ DÉROGATION AU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

137-2020/ DÉROGATION AU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 modifiant la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche,
- Vu la demande de la ville de Revel portant information sur la dérogation au repos dominical pour l'année 2021

La Ville de Revel souhaite fixer à 7 le nombre de dimanches d'ouverture pour l'année 2021 avec les dates suivantes : le premier dimanche suivant le début des soldes d'hiver, le premier dimanche suivant le début des soldes d'été, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre et 26 décembre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ÉMET un avis favorable à cette demande de dérogation au travail du dimanche sollicitée par la ville de Revel.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

138-2020/ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : avenant N°1.

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

**138-2020/ ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) :
avenant N°1.**

Rapporteur : Michel FERRET

- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics en vigueur à la date du lancement de la consultation ;
- Vu la délibération n°68--2017 du 11 avril 2017 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;
- Vu la délibération n°68-2017 du 11 avril 2017 autorisant le Président à lancer les consultations afin de retenir les organismes chargés de l'élaboration de ce document ; autorisant le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLUi ;
- Vu la délibération n°110-2018 du 12 juillet 2018 autorisant le Président à signer le marché public pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal PLUi ;

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le titulaire du marché est chargé d'une mission générale d'animation.

Le marché prévoit que lors des phases diagnostic et PADD, cette mission consiste notamment à organiser différents ateliers thématiques (au nombre de 4) avec les élus afin de préparer, analyser et échanger sur les travaux d'élaboration du futur document d'urbanisme en sus des différents travaux des commissions territoriales, des permanences communales, de la cellule technique ainsi que des groupes de travail.

Le travail sur le diagnostic de ces ateliers a déjà été fait dans le cadre de précédentes réunions en octobre et en novembre 2018. La tenue de ces ateliers n'a donc plus d'utilité et représenterait un doublon dans le travail à fournir et sur mobiliserait les élus.

Le coût de chaque atelier thématique est de 750 euros HT (cf. 1.1.1 Annexe 1 acte d'engagement - jours d'études). La suppression de ces 4 ateliers thématiques du diagnostic représente une moins-value de 3 000 euros HT sur le montant total du marché.

La mission du prestataire nécessite la tenue de plusieurs réunions supplémentaires qui ne pouvaient être prévues dans le cadre du marché initial pour les motifs suivants :

- Les élections municipales et communautaires de 2020 qui ont induit 5 réunions supplémentaires avec les nouveaux élus ;
- Les demandes faites par les différents partenaires tout au long des phases d'élaboration du PLUi : 5 réunions techniques supplémentaires se sont avérées nécessaires avec la DDT et le SCOT sur la méthodologie de la traduction règlementaire A et N, sur le zonage, etc.

Le marché ne prévoit que le coût unitaire de prestations supplémentaires telles que les réunions de travail ou de présentations aux personnes publiques associées s'élève à la somme de 750 euros HT par réunion. La tenue de ces 10 réunions supplémentaires constitue une plus-value de 7500 euros hors taxe.

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché pour prendre en compte ces modifications

- Montant initial du marché public :

Tranche ferme (Élaboration d'un plan local d'urbanisme) : 279 685 euros HT

Tranche optionnelle 1 (concertation avec les habitants): 18 400 euros HT

Tranche optionnelle 2 (carte fiscale) : 5850 euros HT

Total HT : 303 935 euros

Total TTC : 364 722 euros

- Montant de l'avenant HT : 7500 - 3000= 4 500 euros HT soit 5 400 euros TTC.

- Nouveau montant du marché public :

Tranche ferme (Élaboration d'un plan local d'urbanisme) : 284 285 euros HT

Tranche optionnelle 1 (concertation avec les habitants): 18 400 euros HT

Tranche optionnelle 2 (carte fiscale) : 5850 euros HT

Total HT : 308 435 euros

Total TTC : 370 122 euros

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avenant tel que présenté

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'un montant de 4 500 euros hors taxes.

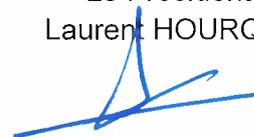
APPROUVE le nouveau montant du marché s'élevant à la somme de 308 435 euros hors taxes soit 370 122 euros toutes taxes comprises.

AUTORISE le Président à signer cet avenant et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

139-2020/ DEBAT ANNUEL POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Le 26 novembre 2020, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans la salle Claude Nougaro, commune de Revel sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (51) : Alain ALBOUY; Judith ARDON; Christian AUSSENAC; Philippe BARBASTE, Jean-Louis BARREAU; Marie-Pierre BATIGNE; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET; Nelly CALMET; Alain CHATILLON; Thierry CLAVEL; Robert CLERON; Caroline COMBES; Pascale CONTE DUMAS; Isabelle COUTUREAU; Christian FABRE; Christelle FEBVRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER; Pierre FRAISSÉ; Thierry FREDE; Jérôme GARCIA; Marielle GARONZI; Bertrand GELI; Jean-Luc GOUXETTE; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU; Michel HUGONNET; Alain ITIER; Vincent JONQUIERES; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN; François LUCÉNA; Alain MAGNIN LAMBERT; Alain MALIGNON; Martine MARÉCHAL; Alain MARY; Claude MORIN; Véronique OURLIAC; Christiane PALOSSE; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL; Alain SARTORI; Alain SCHIMDT; Arielle SERIER SERANGELI; Charlotte TOUSSAINT; Marie Hélène VAUTHIER; Annie VEAUTE; Laurent CALS (arrivé 18h15); Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (1) : Geneviève BRUNEL conseillère suppléante de Philippe DE LORBEAU.

PROCURATIONS : (3)

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Christelle FEBVRE ; Caroline MARCHAND LE POITEVIN a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Alain SCHIMDT.

ABSENTS EXCUSES : (3) Patricia DUSSENTY ; Martine FREEMAN ; Michel VERGNES.

Secrétaire de séance : François LUCÉNA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 52

Votants : 55

139-2020/ DEBAT ANNUEL POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME

Rapporteur : Michel FERRET

Au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence urbanisme, la tenue d'un débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme est une obligation issue de la Loi n°2014-336 du 24 mars 2014, pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR), et codifié à l'article L.5211-62 du CGCT.

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

En vertu de la délibération n° 49-2016 du conseil communautaire, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a pris la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales », avec prise d'effet au 1er janvier 2017.

Par délibération n°68-2017 du 11 avril 2017, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),

A ce titre, la Communauté de Communes devait prévoir un débat pour l'année 2020, axé autour de quatre thématiques :

- Les procédures d'évolutions des documents d'urbanisme de l'année 2020,
- Le PLUi Lauragais Revel Sorèzois,
- Les mesures de concertation avec les administrés et d'association des communes
- L'instruction des autorisations d'urbanisme – le service commun d'instruction

Les élus sont amenés à s'exprimer pour chacune de ces thématiques : les débats et échanges seront traduits dans la délibération.

1. Les procédures d'évolutions des documents d'urbanisme existants :

Il est rappelé aux conseillers toutes les procédures conduites en 2020 par la communauté de communes, en lien avec les communes concernées :

- La finalisation de la procédure de révision allégée du PLU de Sorèze,
- La procédure de modification simplifiée du PLU de Sorèze,
- La Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vaudreuille,
- La prescription de la modification du règlement de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Sorèze

2. Le PLUi en cours d'élaboration :

Les élections municipales puis communautaires et la crise sanitaire du COVID ont entraîné un arrêt de la procédure d'élaboration du PLUi entre début mars 2020 et septembre 2020.

Co-construction avec les élus :

- 2 commissions d'urbanisme dédiées (le 20 février 2020 et le 9 novembre 2020),
- Des permanences communales,
- Des sessions de formation pour les nouveaux élus en septembre 2020

Concertation avec les habitants :

- 2 réunions publiques de concertation en phase PADD début décembre 2019 et deux autres réunions de présentation du PADD pour 2021
- Environ 200 personnes présentes sur toute la phase PADD,
- 13 courriers reçus à la communauté de communes en 2020 de la part des administrés,
- Nombreuses informations des particuliers : en RDV ou par téléphone,
- 116 adresses mails inscrites à l'info lettre du PLUi,
- 40 adresses mails d'agriculteurs souhaitant être tenus informés

3. Les outils de concertation avec les administrés et d'association des communes :

Il est rappelé les différents outils de concertation utilisés dans le cadre du PLUi

- Réunions publiques avec la population à chaque fin d'étape,
- Lettre d'information / newsletter,
- Registre de concertation,
- Site internet,
- Panneaux d'exposition temporaire,
- Bulletin intercommunal et diffusion d'informations dans les bulletins communaux.

4. L'instruction des autorisations d'urbanisme – le service commun d'instruction :

Il est rappelé la création du service commun, son évolution, et le personnel qui le compose en 2020. Enfin, une analyse du nombre d'actes instruits en 2020, pour une période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, est présentée.

Après en avoir débattu

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des débats sur les orientations générales de la politique locale de l'urbanisme

Ainsi délibéré, le 26 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Laurent HOURQUET

